

# Projet de Pôle d'Echange Multimodal (PEM) d'Agde

**BILAN DE LA CONCERTATION PRÉALABLE  
du 15 mai au 15 juillet 2023**

## 1. DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION :

Le projet de Pôle d'Echanges Multimodal d'Agde étant susceptible de modifier de façon substantielle le cadre de vie, il doit, en application des articles L. 103-2 et R. 103-1 du Code de l'urbanisme, faire l'objet d'une concertation préalable associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

Par délibération en date du 13 février 2023, le conseil communautaire de l'Agglomération Hérault Méditerranée a décidé

➤ **D'APPROUVER** les objectifs suivants :

- offrir une visibilité à la gare pour la conforter dans sa fonction d'équipement public majeur ;
- organiser et sécuriser la desserte des cars et bus ;
- réorganiser et aménager des espaces de stationnement ;
- organiser des déposes minutes accessibles et sécurisées ;
- rendre lisibles et sécurisés les déplacements doux ;
- proposer de nouveaux services aux usagers.

➤ **D'APPROUVER** les modalités suivantes de la concertation préalable prévue sur une durée de 2 mois :

- mise à disposition d'un dossier de présentation du projet au siège de la Communauté d'Agglomération et en Mairie d'Agde ;
- mise à disposition d'un registre destiné à recueillir les observations éventuelles du public consultable au siège de la Communauté d'Agglomération et en Mairie d'Agde aux heures et jours habituels d'ouverture au public.
- mise à disposition d'un dossier de présentation du projet également sur le site internet de l'Agglomération.

Conformément à ce qui a été décidé, les modalités de la présente concertation ont été portées à la connaissance du public par affiche au siège de la Communauté d'Agglomération, en Mairie d'Agde et dans ses mairies annexes (Grau d'Agde, Cap d'Agde et centre-ville), ainsi que par avis dans un journal local (avis publié dans le Midi Libre le 28 avril 2023, ainsi que sur le site Internet de l'Agathois le 25 avril 2023) et sur les sites Internet de la CAHM et de la Ville d'Agde. L'avis de concertation a également été affiché dans le hall d'accueil de la gare et sur le parvis.

La concertation s'est ainsi déroulée du 15 mai 2023 au 15 juillet 2023, respectant scrupuleusement les modalités définies.

Conformément à la délibération du 13 février 2023, un bilan doit être tiré à l'issue de la concertation.

Il s'agit de ce présent document, soumis à l'approbation du conseil communautaire.

## 2. BILAN DE LA CONCERTATION

6 avis ont été émis répartis de la manière suivante :

- 1 avis dans le registre mis à disposition en mairie de d'Agde
- Aucun avis déposé dans le registre mis à disposition au siège de la communauté d'Agglomération
- 5 avis transmis par courriel à l'adresse Internet dédiée à la concertation.

- Deux contributions portent essentiellement sur l'aménagement des emprises ferroviaires (quais, passerelle, modalités d'accessibilité...).

La mise en accessibilité de la Gare est inscrite à l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP), projet sous maîtrise d'ouvrage SNCF Gares & Connexions. Ce projet doit permettre à la partie ferroviaire de la Gare de répondre à la réglementation.

Le Pôle d'Echanges Multimodal, réalisé sous maîtrise d'Ouvrage Communauté d'Agglomération, ne traite pas la partie ferroviaire de la Gare d'Agde.

Le dossier de concertation du PEM mis à disposition du public intégrait néanmoins les aménagements de principe de cette future mise en accessibilité ; l'objectif étant d'assurer dans le cadre du PEM la meilleure interface possible avec ses futurs aménagements.

Ces avis ont été transmis à SNCF Gares & Connexions mais sont sans objet pour la présente concertation.

- Une remarque porte sur un cas spécifique de demande de raccordement au réseau Eau Potable : Non spécifique au PEM, cette demande sera instruite en parallèle du projet.

- Spécifiquement au PEM, plusieurs remarques ont été émises concernant :

- **l'équipement du pôle d'échange et ses fonctions :**

1. Y aura-t-il des bornes de recharges électriques ?
2. Le nombre de places pour handicapés prévu sur le parking et la dépose minute,
3. Le nombre de stationnements jugé insuffisant.

- **les aspects circulatoires :**

4. Saturation du carrefour rue de la Digue / Avenue de Vias, manque les comptages dans le dossier
5. Plan de circulation « contradictoire » dans le quartier de la gare

- **la place accordée aux vélos :**

6. Y aura-t-il un emplacement sécurisé ?
7. Y aura-t-il un loueur de vélos ?

- **L'interface avec des riverains :**

8. Modalités de la proposition de déplacement de la terrasse du café
9. L'accessibilité de la maison située au 2 rue de la Digue

### 3. LES ENSEIGNEMENTS ET SUITES À DONNER

Les remarques émises sont essentiellement des points techniques ; aucune remarque ne met en cause le parti pris général de l'organisation du projet.

Les points soulevés sont souvent des précisions qui n'apparaissent pas clairement dans le dossier de concertation.

1. **Bornes électriques** : 22 places de recharge sont prévues dans le parking de 400 places, situées dans la rangée Nord des stationnements ; 24 places sont prévues pré-cablées pour une extension future de l'offre.
2. **Places pour les personnes handicapées** prévues sur le parking au plus proche de la passerelle : 9 emplacements PMR (Personnes à Mobilité Réduite) sont projetés sur le parking de 400 places + 1 place réservée sur la desserte minute.
3. Par l'offre intermodale et les aménagements priorisant les alternatives à la voiture, il est rappelé que l'objectif du PEM est de réduire l'usage de l'automobile. **Le parking** néanmoins prévu augmente le nombre de places actuelles. Les 400 places seront complétées à terme par une offre complémentaire au Nord des voies en lien avec l'aménagement du futur quartier de la Méditerranéenne.
4. **Saturation du carrefour de Vias** : le régime de priorité du carrefour est encore à l'étude avec un céder le passage et sans doute une interdiction de tourner à gauche depuis la gare.
5. **Le plan de circulation** prévoit un accès exclusif des véhicules individuels via la rue de la digue. L'avenue Victor Hugo est dédiée à la circulation des transports en commun, taxis, modes actifs et riverains. L'objectif est d'apaiser l'avenue Victor Hugo pour un lien direct gare – centre-ville, permettant également de valoriser l'avenue et le quartier. Le plan de circulation est complété par des boucles de desserte locale, permettant de desservir les rues internes au quartier.
6. **Emplacements sécurisés pour les vélos** sous la halle : 1 local sécurisé actuellement envisagé pour une centaine de vélos est prévu dans la future halle réhabilitée.  
  
Location de vélo / Atelier de réparation : l'Agglomération porte une réflexion à une échelle plus élargie portant sur le nord d'Agde (canal du Midi, pôle gare, ...). Le PEM pourra, si cela apparaît judicieux, être complété par une programmation complémentaire.
7. **La terrasse du café de la Gare** qui se déploie occasionnellement sur le côté Est du bâtiment, prendra place définitivement sur le parvis pour quitter l'espace dédié aux bus. La terrasse du Bar Hôtel *L'Avenue* est maintenue en place.
8. **L'accessibilité de la maison du 2 rue de la Digue** : l'accès est maintenu et l'entrée du 2 rue de la Digue est prévue de manière préférentielle depuis la future dépose minute.